



COMITE NATIONAL
DU RASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT

DECRET D/2022/ 0 4 9 7 /PRG/CNRD/SGG

PORTANT NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu la Charte de la Transition en date du 27 septembre 2021 ;
- Vu la Loi L/2018/0027/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu la Loi L/2019/025/AN du 07 juin 2019, portant statut général des Agents de l'Etat ;
- Vu le Communiqué N° 001/CNRD du 05 Septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- Vu l'Ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur ;
- Vu le Décret D/2011/295/PRG/SGG du 06 décembre 2011, portant statuts particuliers du Corps des Conservateurs de la Nature
- Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD du 20 août 2022, portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2021/0036/PRG/CNRD du 21 octobre 2021, portant nomination du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable ;

DECRETE

Article 1^{er} : Le Commandant Pierre Kabiné KAMANO, matricule **202527F**, précédemment Directeur Général Adjoint du Corps des Conservateurs de la Nature, est nommé Directeur Général dudit Corps en remplacement du Commandant Alpha Illias DIALLO, muté.

Article 2 : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le **17 OCT 2022**

Colonel Mamadi DOUMBOUYA